

[www.coe.int/TCY](http://www.coe.int/TCY)



Strasbourg, projet 15 mai 2016

T-CY (2016)04

## **Comité de la Convention Cybercriminalité (T-CY)**

# **T-CY 15**

**15<sup>e</sup> réunion plénière du Comité de la Convention Cybercriminalité**

**(Projet d') ordre du jour annoté**

**24 mai (9 heures) – 25 mai 2016 (18 heures)**

**Palais de l'Europe, salle 1**

**Conseil de l'Europe, Strasbourg**

(Note : la réunion plénière sera précédée d'un échange de vues avec les organisations de la protection des données, organisé le 23 mai par le groupe du T-CY sur les preuves dans le nuage)

## Ordre du jour annoté

**(Veuillez noter que les points de l'ordre du jour marqués d'un \* relèvent de la décision des membres représentant les Parties contractantes à la Convention de Budapest)**

1.	Ouverture de la 15 <sup>e</sup> réunion plénière et adoption de l'ordre du jour
2.	<p>Convention de Budapest et Protocole : état des signatures, des ratifications et des adhésions</p> <p>Les participants sont invités à examiner <a href="#">l'état des signatures, des ratifications</a> ou des adhésions par divers pays.</p>
3.	<p>Informations communiquées par les Parties et les observateurs – Tour de table</p> <p>Les participants sont invités à donner des informations sur les évolutions législatives, les principaux cas, les événements importants, la formation dispensée à d'autres pays, y compris par des organisations internationales, etc.</p> <p>Les signataires et les Etats invités à adhérer sont priés de rendre compte des progrès réalisés en vue de la ratification de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité et de son Protocole sur la xénophobie et le racisme et de l'adhésion à ces instruments.</p> <p>Brèves interventions (deux minutes par intervention).</p>
4.	<p>Dialogue avec des organisations internationales (observateurs du T-CY)</p> <p>Les représentants des organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du T-CY sont invités à présenter les activités pertinentes et à engager un dialogue avec les membres du T-CY. Sont observateurs la Commission de l'Union africaine, le Secrétariat du Commonwealth, l'Union européenne (Commission, ENISA, EUROJUST, EUROPOL), INTERPOL, l'UIT, l'OEA, l'OCDE, l'OSCE, l'ONUDC et le G7.</p>
5.	<p>Statut du 3<sup>e</sup> cycle d'évaluation du T-CY consacré à l'article 13 (sanctions et mesures)</p> <p>La 11<sup>ème</sup> réunion plénière du a décidé de consacrer le 3<sup>ème</sup> cycle d'évaluation à l'article 13 (sanctions et mesures) et a adopté le questionnaire. Une Présentation et des débats sur le projet d'étude préparé par le Centre for Commercial des études de droit, Queen Mary, Université de Londres, se tiendront.</p>
6.	<p>Evaluation des dispositions relatives à la préservation</p> <p>Evaluation de Malte et du Panama en vue d'adoption des rapports.</p>
7.	<p>Groupe sur les preuves dans le nuage : mise à jour</p> <p>Le groupe de preuve dans le nuage fera le point sur les activités menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- informations sur l'échange de vues avec les organisations de la protection des données</li> <li>- informations sur les discussions avec les fournisseurs sur les mesures concrètes visant à renforcer la coopération entre les fournisseurs de services et les autorités de justice pénale des Parties ;</li> </ul>

<p>Les membres du T-CY membres et les observateurs sont invités à discuter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du projet de Note d'orientation sur la production d'information relative aux abonnés (article 18 de la Convention de Budapest) ;</li> <li>- les éléments d'un protocole additionnel à la Convention de Budapest.</li> </ul>
<p>8. Suivi du rapport d'évaluation sur l'entraide judiciaire</p> <p>Le <a href="#">rapport d'évaluation sur l'entraide judiciaire</a> invite les Parties à suivre les recommandations relevant de la responsabilité des autorités nationales et faire un rapport au T-CY au plus tard 18 mois après l'adoption du présent rapport sur les mesures prises pour permettre la T-CY, conformément aux règles de procédure (article 2.1.g), afin d'examiner les progrès accomplis.</p> <p>Les membres du T-CY et les observateurs sont invités à un premier échange sur le suivi donné aux recommandations du rapport d'évaluation.</p> <p>Le Secrétariat fera rapport sur le suivi donné par l'intermédiaire des projets de renforcement des capacités.</p> <p>Le Bureau de T-CY rendra compte des informations reçues sur les procédures d'urgence (recommandation 8).</p>
<p>9. Notes d'orientation du T-CY</p> <p>T-CY est invité à examiner :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'interception des communications de voix sur réseau IP et les recherches à distance : le Bureau du T-CY présentera une proposition sur la démarche à suivre en réponse à la demande de la Slovaquie.</li> <li>- la proposition des Etats-Unis relative à une note d'orientation sur le terrorisme.</li> </ul>
<p>10. Programme de travail du T-CY pour 2016-2017</p> <p>Le Bureau du T-CY informera les Parties sur les résultats des visites officielles en Irlande et au Nigéria.</p>
<p>11. Dotations financières du TCY pour 2016-2017</p> <p>Le Secrétariat informera les participants de l'état des ressources financières dont disposera le T-CY en 2016 et 2017.</p> <p>A la suite de la décision sur le financement du T-CY prise à la 9<sup>e</sup> réunion plénière, les Parties sont invitées à envisager d'apporter une aide financière au T-CY par des contributions volontaires au projet <a href="mailto:CyberCrime@Octopus">CyberCrime@Octopus</a>.</p>
<p>12. Activités des projets de renforcement des capacités et Bureau de programme du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité (C-PROC)</p> <p>Le Secrétariat donnera des renseignements à jour sur les projets de renforcement des capacités et sur le <a href="#">Bureau de programme du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité</a> (C-PROC) de Bucarest.</p>
<p>13. Elections*</p> <p>Les élections du Président, du vice-Président et Bureau conformément aux articles 5 et 6 du</p>

[règlement.](#)

#### 14. Questions diverses

- Échange de vue sur la Recommandation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : Recommandation 2089(2016) sur les droits de propriété intellectuelle à l'ère numérique ("Inviter le Comité de la Convention sur la cybercriminalité à élaborer des principes directeurs sur des mesures juridiques et pratiques contre la violation du droit d'auteur et des droits voisins, conformément à l'article 10 de la Convention sur la cybercriminalité »).
- Informations sur le groupe de rédaction du CODEXTER visant à mettre à jour de la recommandation Rec (2005) 10 sur l'utilisation des « techniques spéciales d'enquête en ce qui concerne les crimes graves, y compris des actes de terrorisme » (T-CY 14 avait nommé M. Markko Künnapu (Estonie) et M. Eirik Tronnes Hansen T-CY représentants de ce groupe).

#### 15. Prochaine réunion du T-CY\*

Les membres du T-CY sont invités à se prononcer sur la proposition de tenir 16ème réunion plénière ainsi que de la Conférence Octopus et l'anniversaire des 15 ans de la Convention de Budapest dans la semaine du 14 au 18 novembre 2016.

Cette proposition est soumise à la disponibilité de fonds.